

amendement en forme mais je demanderai au ministre qui s'occupe de cette question de voir si l'on ne pourrait pas faire entrer dans le projet de loi une disposition qui permettrait de rendre les renvois plus faciles. L'administration a ses incapables. Pourquoi ne pas nous en débarrasser et soulager le service de l'incapacité dont ils sont cause? J'espère qu'on fera quelque chose dans ce sens et qu'au moment où nous faisons tant pour élever le niveau du service administratif on n'oubliera pas cette procédure des plus importantes.

M. MOWAT: La question soulevée par l'honorable et brave député de Fort-William (M. Manion) demeure dans un état incertain. Mon honorable ami a tenté de bien faire saisir à la Chambre l'objet de ses désirs mais il s'est heurté à un obstacle formidable, la constitution, qui défend à un simple député de proposer une motion entraînant des dépenses de fonds. Mais, étant donné la déclaration du ministre, il me semble que, même s'il n'approuve pas tout à fait cette manière de voir, il ne pourrait pas s'opposer à ce que la Chambre discutât la question. Il pourrait présenter une résolution "pro forma", si l'on peut dire, afin de permettre la discussion de la question avant la troisième lecture du projet de loi. Autrement, les députés ne pourront pas exprimer ces opinions que le ministre a déclaré vouloir connaître.

M. HOCKEN: Je désire remercier le président de la commission de la courtoisie dont il a fait preuve en m'indiquant en assez grand détail les raisons pour lesquelles une différence de traitement existe entre deux principaux surveillants de l'imprimerie nationale. Le but de cette déclaration est d'établir que le prote à la composition doit recevoir \$200 de plus par année que le prote aux presses. Je vois que la commission du service civil, dans sa sagesse et sa prodigalité, a désigné deux groupes d'experts. Le premier a visité l'imprimerie pour voir si elle était bien dirigée tandis que le second a tenté de découvrir quels salaires devaient être payés. Le second groupe d'experts, entièrement composé de théoriciens et n'ayant rien des qualités que le député d'Oxford-Sud (M. Sutherland) attribue à l'expérience pratique, n'a pas cru qu'il était même nécessaire d'examiner le rapport préparé par trois des imprimeurs commerciaux les plus renommés du Canada sur ce qui touche l'utilité et les capacités de l'imprimerie du Gouvernement. Mais, apparemment, ces experts ont découvert que le prote à la composition dirige huit ateliers, l'un de ces

ateliers ne servant qu'à loger les caractères dont on ne fait pas usage. Cependant, voici ce que disent les experts pratiques et je condense leur rapport en une phrase: "La valeur technique des ateliers de composition peut être évaluée à 57 p. 100 et celle de l'atelier des pressiers à 98 p. 100. La prétention de nos experts théoriciens est donc que celui qui dirige un atelier dont le fonctionnement est très médiocre devrait recevoir \$200 de plus par année que celui dirigeant un atelier qui est productif d'excellents résultats. Selon moi, personne ne saurait attacher la moindre importance à un classement préparé sur de telles bases."

D'après le rapport de ces trois gens de commerce, MM. Slack, Lewis et Tarte, il se gaspille 165,000 dollars par année dans le service de la composition. Ils proposent de réduire les dépenses de ce service de 165,000 dollars par année. Ils déclarent que le service des presses est idéal. Et cependant ces prétendus experts américains veulent donner au chef du service inefficace plus d'appointements qu'au chef du service idéal. Je crois, ma foi, que ceci doit suffire pour convaincre tout député que le Parlement devrait prêter plus d'attention à ce classement que par le passé. Il est inutile pour moi de protester, je le sais, parce que tout a été décidé et réglé d'avance. Tout de même, je veux dire ce que j'en pense. Le classement augmentera les appointements des incapables au détriment des plus habiles.

M. COWAN: Cette incapacité est-elle due à l'employé lui-même ou la politique en est-elle responsable? Voilà mon point. Si c'est le fait de la politique, on ne saurait blâmer l'employé.

M. HOCKEN: J'ignore si c'est le fait de la politique ou de l'employé. Mais je prétends qu'un service qui coûte 165,000 dollars de trop par année devrait avoir cent soixante-cinq employés de moins. Son personnel ne serait pas alors beaucoup plus nombreux que celui des presses qui est conduit à la perfection. Comme je l'ai dit, il est oiseux pour moi ou n'importe qui, de faire de l'opposition à cette mesure.

Des VOIX: Continuez!

M. HOCKEN: Je ne vois qu'une raison pour laquelle le chef des compositeurs reçoit plus que celui des pressiers, c'est qu'il est un ami personnel du secrétaire de la commission, et le secrétaire dirige la commission avec une main de fer. Sa parole fait loi. Ses amis veulent-ils être augmentés, ils le sont. Désirent-ils être admis dans l'administration, ils le sont. On a dit dans